

ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif



Exercice 2024

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. COMPTE ADMINISTRATIF	5
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	6
3.1. ACTIVITE DU SERVICE - CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	6
1. Ensemble des contrôles de la Régie	6
2. Contrôle de conception	6
3. Contrôle de bonne exécution	7
4. Contrôle de réhabilitation bénéficiant des subventions des Agences de l'Eau	7
5. Contrôle de l'existant - Contrôle dans le cadre des ventes.....	7
6. Contrôle de l'existant - Contrôle périodique (CBF)	8
3.2. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	9
4. ANNEXE	10

Carte du Territoire de la Régie ANC Puisaye Forterre au 1^{er} janvier 2025.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : FEDERATION EAUX PUISAYE-FORTERRE
- Nom de l'entité de gestion : Régie Assainissement Non Collectif Puisaye Forterre: SPANC
- Caractéristiques : Syndicat Mixte

➤ Compétences liées au service

- | | |
|--|--|
| ☒ Contrôle des installations | ☐ Traitement des matières de vidanges |
| ☐ Entretien des installations | ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations |

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Andryes, Annay-la-Côte, Annéot, Arcy-sur-Cure, Arquian, Asnières-sous-Bois, Asquins, Athie, Avallon, Beauvoir, Bitry, Béon, Blannay, Bléneau, Bois-d'Arcy, Bouhy, Brion, Brosse, Bussy-en-Othe, Chamoux, Champcevrains, Champignelles, Champlay, Chamvres, Charentenay, Charny Orée de Puisaye (Chevillon, Prunoy et Villefranche) , Chassy, Châtel-Censoir, Coulangeron, Courson-les-Carrières, Cudot, Cussy-les-Forges, Cézy, Dampierre-sous-Bouhy, Diges, Domercy-sur-Cure, Domercy-sur-le-Vault, Dracy, Druyes-les-Belles-Fontaines, Égleny, Étais-la-Sauvin, Étaule, Foissy-lès-Vézelay, Fontaines, Fontenay-près-Vézelay, Fontenay-sous-Fouronnes, Fontenoy, Fouronnes, Girolles, Givry, Island, Joigny, La Celle-Saint-Cyr, La Ferté-Loupière, Lain, Lainsecq, Lalande, Leugny, Levis, Lichères-sur-Yonne, Looze, Lucy-le-Bois, Magny, Menades, Merry-la-Vallée, Merry-Sec, Merry-sur-Yonne, Migé, Montholon, Montillot, Mouffy, Moulins-sur-Ouanne, Moutiers-en-Puisaye, Ouanne, Parly, Paroy-sur-Tholon, Pierre-Perthuis, Poilly-sur-Tholon, Pontaubert, Pourrain, Provency, Précy-sur-Vrin, Rogny-les-Sept-Écluses, Ronchères, Sainpuits, Le Val d'Ocre, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Moré, Saint-Privé, Saint-Père, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saint-Vérain, Sainte-Magnance, Saints-en-Puisaye, Sauvigny-le-Bois, Sementron, Senan, Sépeaux-Saint Romain, Sermizelles, Sommechaie, Sougères-en-Puisaye, Les Hauts de Forterre, Tannerre-en-Puisaye, Tharoseau, Tharot, Thory, Thury, Toucy, Treigny-Perreux-Sainte-Colombe, Valravillon, Vault-de-Lugny, Verlin, Vézelay, Villecien, Villeneuve-les-Genêts, Villevallier, Villiers-Saint-Benoît, Voutenay-sur-Cure, Fleury-la-Vallée, Les Ormes, Mézilles, Beauvilliers, Bussièrres, Chastellux-sur-Cure, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Saint-Germain-des-Champs et Saint-Léger-Vauban. Ce territoire rassemble **132** communes des départements de l'Yonne ou de la Nièvre.

Le périmètre de la Régie ANC n'a pas évolué en 2024.

- Existence d'une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : Non
- Existence d'un zonage : Non, toutes les communes du territoire de la Régie ANC n'ont pas soumis leur zonage d'assainissement à l'enquête publique.
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 11 mars 2014
- Le parc de la Régie ANC représente **19 377** installations d'assainissement non collectif.

En 2024, à l'occasion des contrôles de bon fonctionnement, plusieurs immeubles inoccupés voire abandonnés ont été retirés du parc de la Régie ANC.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie directe par Régie à autonomie financière, pour la compétence exercée (contrôles de conception, d'exécution et de bon fonctionnement)

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 25 447 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 82 074.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 31 % au 31/12/2024.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 80 (80 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs par missions	Tarifs au 01/01/2024	Tarifs au 01/01/2025	Augmentation %
Missions obligatoires			
Contrôle de conception :	208,00 € HT	218,00 € HT	5%
Contrôle d'exécution des ouvrages :	101,00 € HT	106,00 € HT	5%
Contrôle de conception pour les installations ANC de plus de 20 EH :	416,00 € HT	437,00 € HT	5%
Contrôle d'exécution pour les installations ANC de plus de 20 EH :	266,00 € HT	279,00 € HT	5%
Contrôle des installations existantes dans le cadre d'une vente	310,00 € HT	325,00 € HT	5%
Contre-visite des installations existantes à la demande du propriétaire	69,00 € HT	73,00 € HT	6%
Diagnostic de Bon Fonctionnement	186,00 € HT	190,00 € HT	2%
Missions facultatives - Opérations de réhabilitation financées par les agences de l'eau			
Contrôle de conception sur la base d'une étude de sol fournie par le propriétaire	208,00 € HT	208,00 € HT	
Contrôle d'exécution	320,00 € HT	320,00 € HT	

Le montant des redevances est repris par la délibération du comité syndical n°2024-153/FEPP du 19 décembre 2024. Le service est assujetti à la TVA à 10%.

2.2. Compte administratif

Section d'exploitation, Détail des dépenses, Exercice 2024

	Budgétisé	Réalisée au 31/12/24
Charges à caractère général	162 080,00 €	72 837,00 €
Charges pers. et frais assimilés	351 000,00 €	333 003,74 €
Autres charges gestion courante	13 600,00 €	11 750,00 €
Charges financières	1 000,00 €	220,28 €
Charges exceptionnelles	265 100,00 €	43 801,00 €
Dépenses imprévues	35 762,74 €	0,00 €
Opération d'ordre de transfert entre section	9 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	837 542,74 €	461 612,02 €

Section d'exploitation, Détail des recettes, Exercice 2024

	Budgétisé	Réalisée au 31/12/24
Solde d'exploitation reporté	9 546,74 €	9 546,74 €
Ventes produits fabriqués, prestations	599 546,00 €	452 883,50 €
Subventions d'exploitation	228 000,00 €	6 000,00 €
Produits exceptionnels	450,00 €	462,95 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	837 542,74 €	468 893,19 €

Section investissement, Détail des dépenses, Exercice 2024

	Budgétisé	Réalisée au 31/12/24
Immobilisations corporelles	29 012,00 €	17 645,64 €
Emprunts et dettes assimilées	1 100,00 €	1 076,20 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	30 112,00 €	18 721,84 €

Section investissement, Détail des recettes, Exercice 2024

	Budgétisé	Réalisée au 31/12/24
Solde d'exécution positif reporté de N-1	5 112,00 €	5 112,00 €
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 000,00 €	11 700,00 €
Opération d'ordre de transfert entre section	9 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	30 112,00 €	16 812,00 €

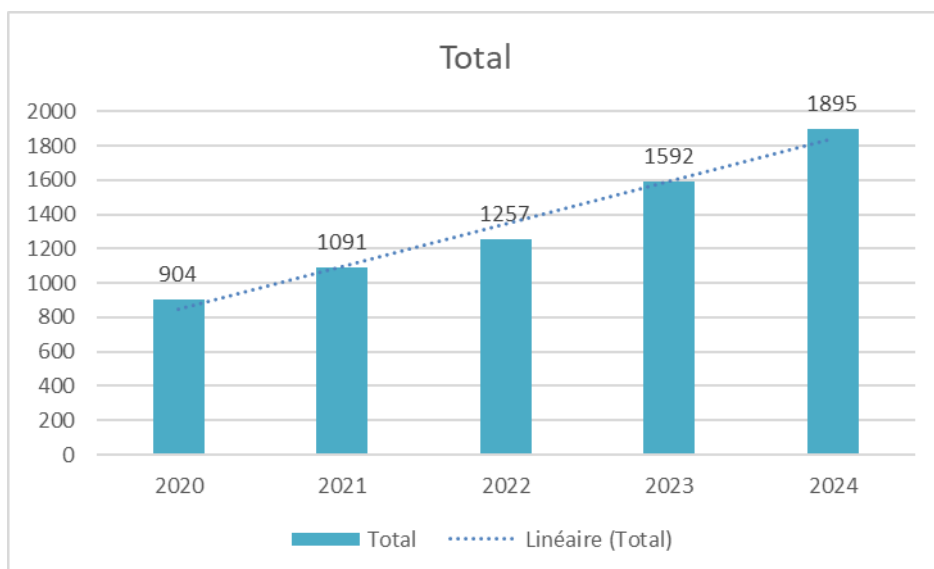
3. Indicateurs de performance

3.1. Activité du service - Contrôle des installations d'assainissement non collectif

1. Ensemble des contrôles de la Régie

L'ensemble des contrôles réalisés est **en progression de 18 %** entre 2023 et 2024 notamment en raison de l'activité liée aux contrôles de bon fonctionnement.

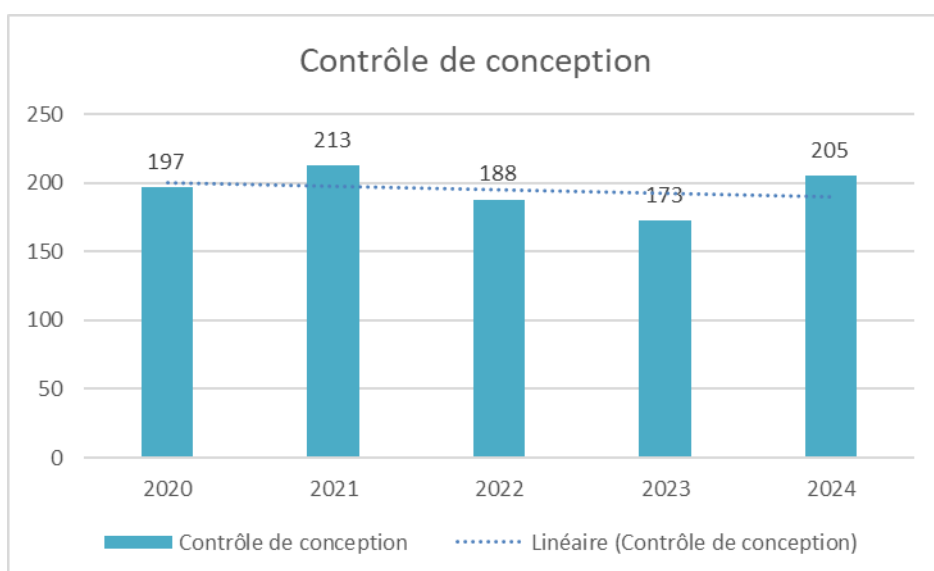
1 895 contrôles ont été réalisés en 2024.



2. Contrôle de conception

Le nombre de contrôles de conception (neuf ou réhabilitation de l'existant sans subvention) est en forte progression (+ 18 %).

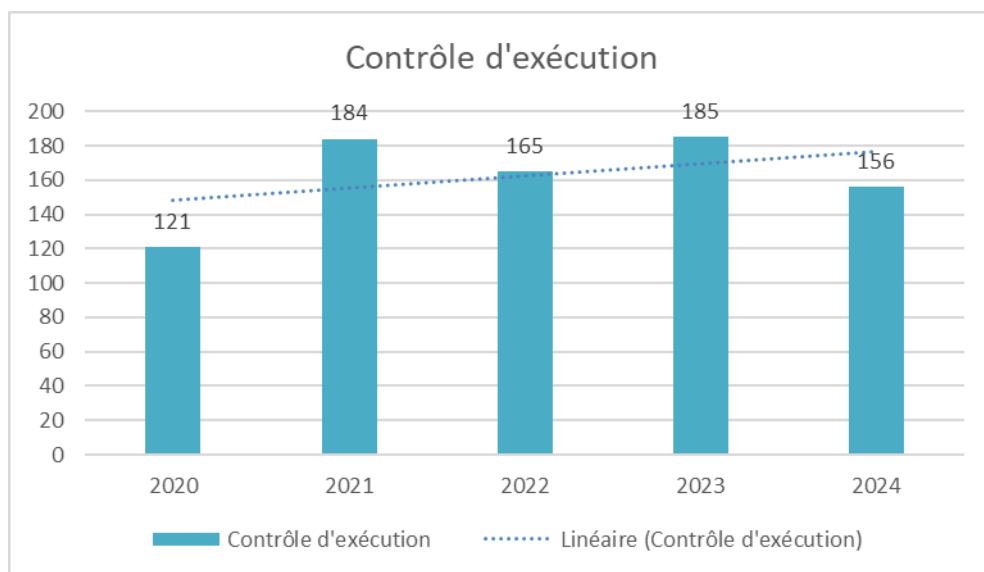
205 contrôles ont été réalisés en 2024.



3. Contrôle de bonne exécution

La tendance du nombre de contrôles de bonne exécution (neuf ou réhabilitation) reste **en dent de scie**. Après une régression en 2022, une progression en 2023, elle est en régression en 2024 de **16 %** avec **156** contrôles réalisés.

17 contrôles ont été réalisés sur des collectivités en cours d'adhésion.



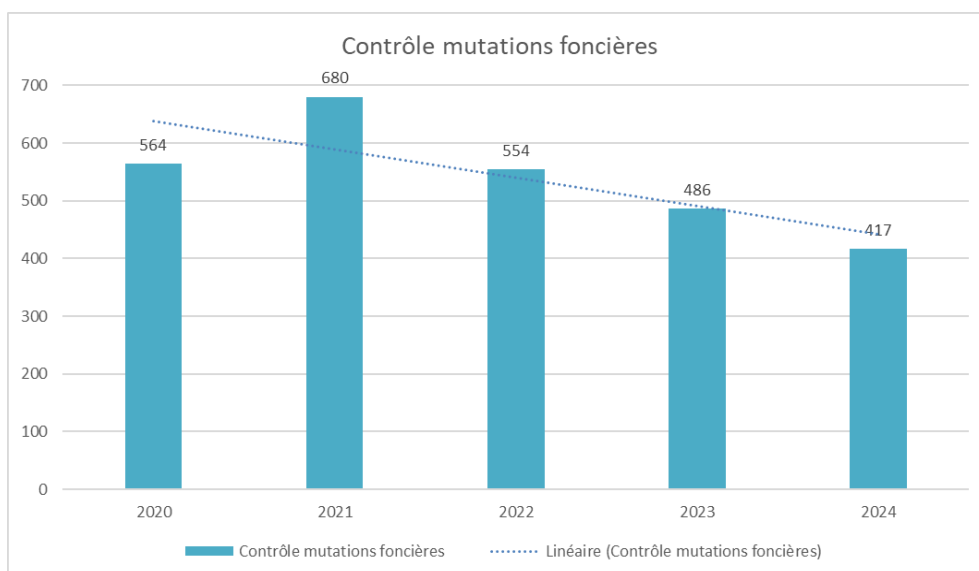
4. Contrôle de réhabilitation bénéficiant des subventions des Agences de l'Eau

Pour mémoire, les communes de Fontenay-près-Vézelay Menades et Sementron sont éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

En 2024, 1 réhabilitation a fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution et d'une demande de subvention.

5. Contrôle de l'existant - Contrôle dans le cadre des ventes

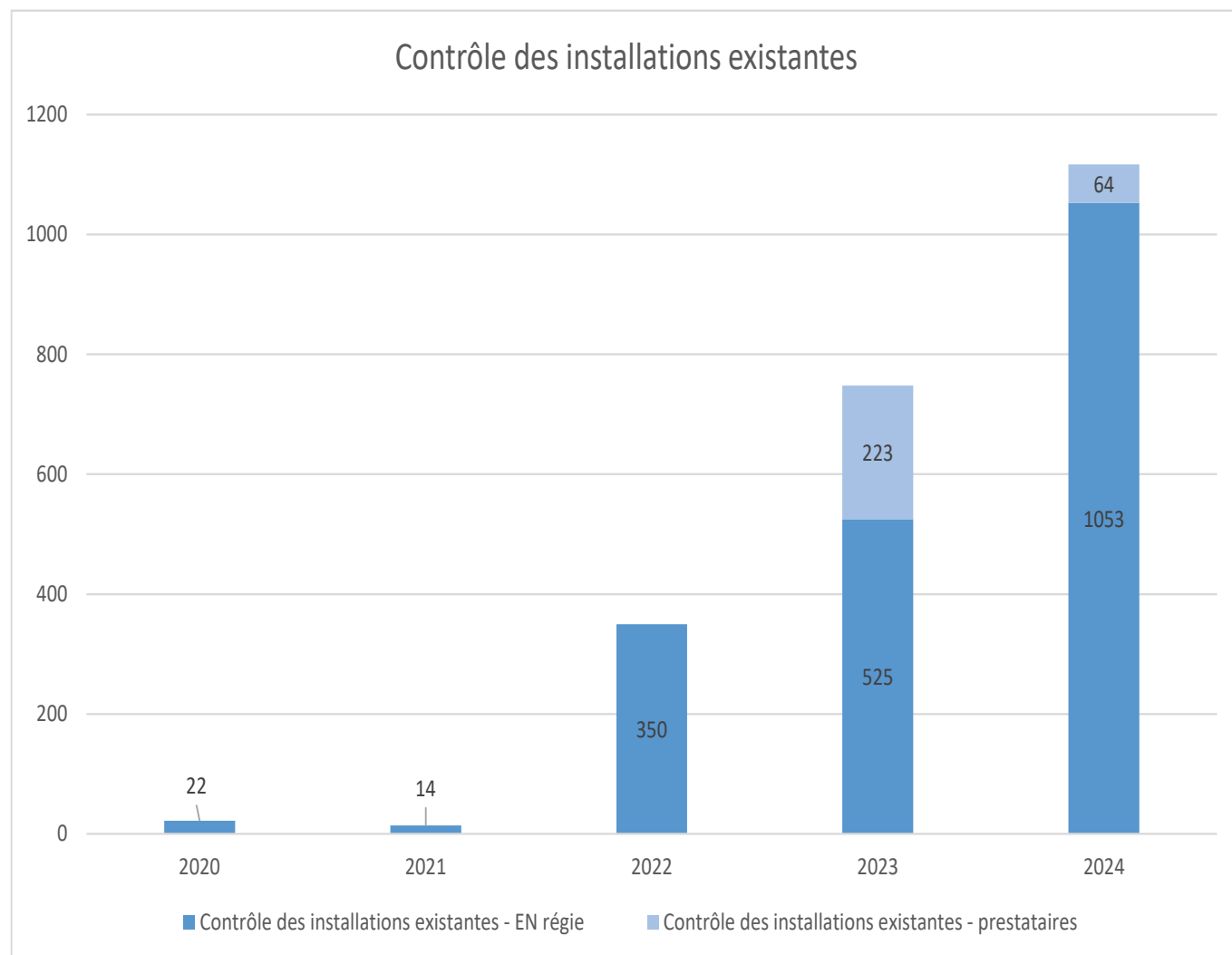
Le nombre de contrôles dans le cadre des ventes continue son recul (-14 %) **417** contrôles ont été réalisés en 2024.



6. Contrôle de l'existant - Contrôle périodique (CBF)

Le diagnostic de bon fonctionnement imposé par l'article L. 2224-8 du CGCT fait suite au diagnostic initial des installations réalisé à partir de 2011 sur le territoire de la Régie ANC Puisaye Forterre. Pour la Régie ANC, la périodicité des contrôles est de 10 ans. (Délibération du 17/12/2020). L'activité est en forte progression (+ 101 %).

En 2024, 1 053 contrôles ont été réalisés en régie et 64 par le bureau d'Etudes CETIE soit un total de 1 177 diagnostics de bon fonctionnement.



Le détail du nombre de contrôles par communes est donné ci-après :

Commune	Nombre de diagnostic de bon fonctionnement
ARQUIAN	65
ASNIERES SOUS BOIS	78
BITRY	23
BLENEAU	26
CHAMPCEVRAIS	35
CHAMPIGNELLES	147
CHASTELLUX SUR CURE	1
CHATEL CENSOIR	69
CUSSY LES FORGES	6

Commune	Nombre de diagnostic de bon fonctionnement
DAMPIERRE SOUS BOUHY	17
DOMECY SUR LE VAULT	49
ISLAND	80
LUCY LE BOIS	1
MENADES	12
PIERRE-PERTHUIS	41
PONTAUBERT	153
PROVENCY	38
ROGNY	39
SAINT AMAND EN PUISAYE	1
SAINT PRIVE	65
SAINTE MAGNANCE	47
SERMIZELLES	14
VAULT DE LUGNY	4
VEZELAY	43
VILLENEUVE LES GENETS	63
TOTAL	1 177

3.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service. Cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100. Il n'est donc pas connu pour l'année 2024.

Toutefois, les critères d'évaluation définies dans l'arrêté du 27 avril 2012, permettent de déterminer une éventuelle non-conformité de l'installation existante et les délais de réalisation des travaux qui sont prescrits le cas échéant. Les différentes catégories de problèmes constatés sont l'absence d'installation, le défaut de sécurité sanitaire, le défaut de structure, la proximité avec une source destinée à la consommation humaine, les installations incomplètes, les installations sous-dimensionnées ou présentant un dysfonctionnement majeur.

À l'issue de cette analyse, il est possible de répartir les installations en 3 groupes :

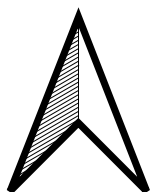
- Les installations inexistantes
- Les Installations présentant un danger pour la santé des personnes (travaux sous 4 ans)
- Les installations ne présentant pas de risque.

A titre indicatif, les taux de conformité des 10 410 installations contrôlées par la Régie ANC sont donnés ci-après :

Classement des installations à l'issue des contrôles en régie	Taux
Installations inexistantes (travaux dans les meilleurs délais)	28%
Installations présentant un danger pour la santé des personnes (travaux sous 4 ans)	10%
Installations ne présentant pas de risque.	62%

4. Annexe

Carte du Territoire de la Régie ANC Puisaye Forterre au 1^{er} janvier 2025.



Régie ANC au 1er janvier 2025

LOIRET

YONNE

CHER

NIEVRE

Légende

 Limites départementales

 Limites communales

 Périmètre de la RANC

 Communes de la Régie ANC

0 5 10 15 km



RÉGIE ANC
FÉDÉRATION
EAUX PUISAYE FORTERRE

Source données : IGN / FEFP
Projection : Lambert 93 [2154]
N.Flückiger le 10/10/2024